



Programme Alimentaire Mondial

Dakar, le 24 novembre 2011

Référence : WFP/CD/372:atc/2011

Objet : approbation Programme Pays 2012-2016

Monsieur le Ministre d'Etat,

Suite à l'approbation du nouveau Programme Pays pour le Sénégal, par le conseil d'administration du PAM le 16 novembre 2011, j'ai le plaisir de partager avec vous la version finale dudit document.

Le présent Programme Pays n° 200249 (2012-2016) a été élaboré conformément au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PCNUAD) 2012-2016, fondé sur le nouveau Document de Politique Economique et Social (DPES) 2011- 2015 du Gouvernement.

L'appui du PAM se fera à travers les leviers suivants :

- i) le développement rural, la sécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques ;
- ii) l'appui nutritionnel aux personnes vulnérables ;
- iii) l'alimentation scolaire.

Une composante sur les filets sociaux de sécurité (bons d'achat alimentaire) en zones périurbaines sera intégrée à un stade ultérieur une fois l'étude de l'évaluation d'impact finalisée.

Les bénéficiaires des activités appuyées par le PAM sont :

- i) les groupes vulnérables en milieu rural à travers l'appui aux efforts de production par un soutien à l'aménagement des bas-fonds, aux banques céréalières villageoises comme ligne de défense contre les mouvements spéculatifs des marchés ;
- ii) les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, dans des programmes de prise en charge de la malnutrition aiguë et d'éducation nutritionnelle



REPRESENTATION AU SENEGAL

Almadies, route du Méridien Président - BP. 6902 - Dakar Etoile (République du Sénégal)
Tél. +(221) 33 859 75 50 - Fax +(221) 33 820 70 24 - E.Mail : wfp.dakar@wfp.org

LISTE DES DESTINATAIRES

- **Ministre de l'Economie et des Finances**
- **Ministre de l'Enseignement Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues Nationales**
- **Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur**
- **Ministre de l'Enfance et de la Petite Enfance**
- **Ministre de l'Agriculture**
- **Ministre de l'Environnement**
- 2 • **Ministre de la Famille et des Organisations Féminines**
- **Ministre de l'Industrie et des Mines**
- **Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale**
- **Ministre des Ecovillages, des Bassins de rétention, des Lacs artificiels et de la Pisciculture**
- **Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales**
- **Ministre de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-finance**
- **CLM**
- **CNSA**
- **PAPIL**
- **ANPECTP**
- **CARITAS**
- **ONG Kinkéliba**
- **Association "Village Pilote"**
- **Direction Eaux et Forêts**
- **ANSD**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14–17 novembre 2011

PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du
jour

*Pour approbation selon la
procédure d'approbation
tacite*

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2011/8/8
17 août 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS SÉNÉGAL 200249 (2012–2016)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation selon la procédure d'approbation tacite.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|--|-----------------|----------------------------|
| Directeur régional, ODD*: | M. T. Yanga | tél.: 066513-2792 |
| Conseillère régionale principale pour les programmes, ODD: | Mme P. Di Sirio | pasqualina.disirio@wfp.org |

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

RESUME

Le programme de pays 200249 (2012–2016) a été élaboré conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2012–2016) et au nouveau Document de politique économique et sociale 2011–2015. Le Plan-cadre a pour objectifs de: i) créer des possibilités pour le développement économique des zones rurales; ii) assurer l'accès aux services sociaux de base; et iii) améliorer la gouvernance à l'appui du développement humain durable.

Le soutien du PAM sera centré sur: i) la remise en état de l'environnement et de l'infrastructure de production afin d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et d'aider les groupes vulnérables en milieu rural à faire face aux chocs climatiques; ii) le soutien nutritionnel aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes dans le cadre d'un programme de prise en charge de la malnutrition aiguë et d'éducation nutritionnelle; et iii) l'appui à l'alimentation scolaire destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Une composante englobant les filets de protection sociale en zone périurbaine sera intégrée à un stade ultérieur.

Le présent programme de pays, qui concernera 1,9 million de bénéficiaires, prend en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du précédent programme de pays (104510) et de l'intervention prolongée de secours et de redressement 106120.

Le programme de pays contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques 2, 3, 4 et 5 du PAM¹, et des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8². Sa conception vise à établir les bases du transfert progressif des responsabilités au Gouvernement moyennant le renforcement des capacités nationales au niveau central et local.

¹ Objectifs stratégiques: 2 – Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets; 3 – Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition; 4 – Réduire la faim chronique et la dénutrition; 5 – Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

² Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 – Réduire l'extrême pauvreté et la faim; 2 – Rendre l'enseignement primaire universel; 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4 – Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; 5 – Améliorer la santé maternelle; 7 – Préserver l'environnement; et 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

| Résultats | Indicateurs de performance | Risques et hypothèses |
|---|--|-----------------------|
| Produit 6.1 Quantité accrue de farine enrichie localement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantité de farine enrichie localement (en tonnes) ➤ Nombre de femmes formées à la production de farine enrichie ➤ Nombre de séances de démonstration de l'utilisation culinaire d'aliments enrichis organisées | |
| Effet direct 7 Amélioration de l'état nutritionnel des groupes cibles de femmes, filles et garçons | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans (rapport poids/âge, en pourcentage) <p>Objectif: réduction de 10% par an</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ % d'accroissement du nombre de ménages consommant régulièrement du sel iodé <p>Objectif: 15% par an</p> | |
| Produit 7.1 Vivres et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante aux femmes et enfants ciblés | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de bénéficiaires pris en charge, par catégorie et par sexe ➤ Quantité de denrées distribuées ➤ Nombre de centres de santé appuyés | |
| Produit 7.2 Nombre accru de participants aux sessions d'éducation à la nutrition | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de femmes/hommes ayant été informés des bonnes pratiques alimentaires, hygiéniques et sanitaires | |
| Produit 7.3 Quantité accrue de sel iodé produit localement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantité de sel iodé produit par les groupes appuyés par le PAM | |
| Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité du Sénégal de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux | | |
| Effet direct 8 Accroissement des débouchés à l'échelle nationale grâce aux achats locaux effectués à des prix compétitifs | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantité de vivres achetés localement, en pourcentage des vivres distribués <p>Objectif: 10% par an</p> | |
| Produit 8.1 Quantité accrue d'aliments enrichis achetés localement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantité d'aliments enrichis achetés localement ➤ Quantité de sel iodé achetée directement auprès des groupes, en pourcentage des denrées alimentaires achetées localement <p>Objectif: ≥10%</p> | |

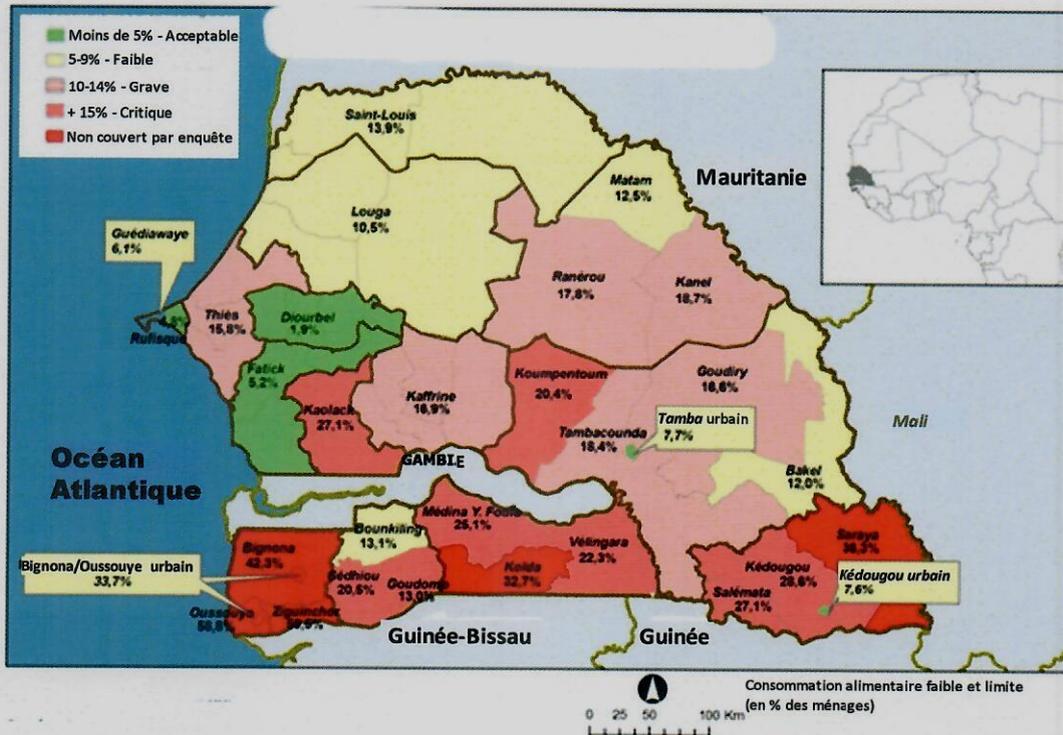
| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE | | |
|--|--|--|
| Résultats | Indicateurs de performance | Risques et hypothèses |
| COMPOSANTE 3: Soutien à l'alimentation scolaire | | |
| Objectif stratégique 4: Réduire la faim chronique et la dénutrition | | |
| Effet direct 9 Amélioration de l'accès à l'éducation et valorisation du capital humain dans les écoles appuyées par le PAM | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Augmentation du taux d'inscription dans les établissements primaires et les structures préscolaires Objectifs: filles = 4,9%, garçons = 4,3% ➢ Taux de fréquentation Objectifs: filles = 99%, garçons = 99% ➢ Taux d'abandon Objectifs: filles = 5%, garçons = 5% ➢ Élèves obtenant le certificat d'études primaires Objectifs: filles = 80%, garçons = 80% ➢ Entrée en sixième année de scolarité Objectifs: filles = 75%, garçons = 75% ➢ Ratio filles /garçons: 1 ➢ Taux d'achèvement de la scolarité des enfants, en particulier des filles Objectifs: filles = 90%, garçons = 90% | Hypothèses: Bon fonctionnement des comités de gestion Contribution des communautés et des parents aux activités Fourniture d'autres services dans les écoles (déparasitage, hygiène, eau, latrines) Bonne coordination des acteurs du secteur de l'éducation Disponibilité de denrées alimentaires Communication rapide d'informations sur les effectifs par la Division des cantines scolaires |

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

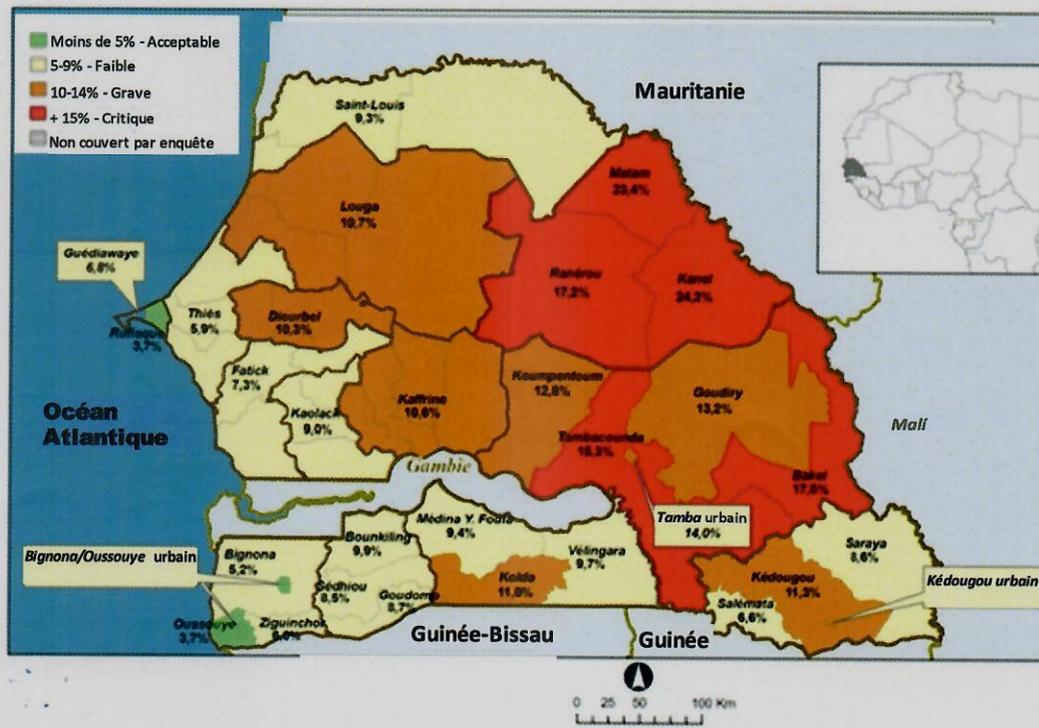
| Résultats | Indicateurs de performance | Risques et hypothèses |
|---|--|-----------------------|
| Produit 9.1 Vivres et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en temps voulu aux établissements préscolaires et primaires ciblés | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'écoles bénéficiant d'une assistance ➤ Effectifs (filles/ garçons) des bénéficiaires de l'assistance dans les écoles ciblées ➤ Nombre de jours de distribution de rations ➤ Produits alimentaires fournis, en pourcentage de la quantité prévue ➤ Apport estimé en micronutriments | |
| Effet direct 10 Amélioration de l'accès aux micronutriments grâce aux aliments enrichis | | |
| Produit 10.1 Aliments enrichis de qualité distribués en quantité suffisante aux enfants déparasités | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'enfants ayant reçu des aliments enrichis du type CSB ➤ Quantité d'aliments enrichis du type CSB distribués (en tonnes) | |
| Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité du Sénégal de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux | | |
| Effet direct 11 Mise en œuvre d'une stratégie d'alimentation scolaire | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage du budget national du Ministère de l'éducation consacré à l'alimentation scolaire | |
| Produit 11.1 Alimentation scolaire transférée au Gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jours de distribution de repas scolaires assurée avec l'appui du PAM transférés au Gouvernement ➤ Nombre d'écoles bénéficiant de l'Enveloppe d'interventions essentielles pour l'éducation | |

ANNEXE III

**Sénégal – Prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages
(sur la base du score de consommation alimentaire)**



**Sénégal – Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez
les enfants de 6 à 59 mois**



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PAM aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

| | |
|---------------|---|
| ANSD | Agence nationale de la statistique et de la démographie |
| BCV | banque céréalière villageoise |
| CSA | Commissariat à la sécurité alimentaire |
| DPES | Document de politique économique et sociale |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| IPSR | intervention prolongée de secours et de redressement |
| OMD | objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| PNUAD | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| VCA | Vivres pour la création d'avoirs |
| VPF | Vivres pour la formation |

ANNEXE I-A

| RÉSUMÉ DU BUDGET (en dollars) | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| | Composante 1 | Composante 2 | Composante 3 | Total |
| Produits alimentaires (en tonnes) | 17 914 | 7 049 | 40 904 | 65 867 |
| Coût des produits alimentaires | 6 331 598 | 6 710 429 | 22 395 509 | 35 437 537 |
| Transferts monétaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total par composante | 6 331 598 | 6 710 429 | 22 395 509 | 35 437 537 |
| Transport extérieur | | | | 4 769 584 |
| Transport terrestre, entreposage et manutention (total) | | | | 10 033 561 |
| Transport terrestre, entreposage et manutention (par tonne) | | | | 152 33 |
| Autres coûts opérationnels directs | | | | 6 343 936 |
| Total des coûts opérationnels directs | | | | 56 584 618 |
| Coûts d'appui directs ¹ | | | | 12 258 982 |
| Coûts d'appui indirects ² | | | | 4 819 052 |
| Coût total pour le PAM | | | | 73 662 652 |
| Contribution du Gouvernement | | | | 1 150 200 |
| Produits alimentaires (en tonnes) | | | | 65 867 |

¹ Chiffre indicatif fourni à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

² Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du programme.